

# Les réunions d'Informations Syndicales

## 2012/2013 du SNUipp 54



secteur	Dates	
	1er semestre	2ème semestre
<b>Pont à Mousson</b>	<b>Mercredi 17 octobre</b> Maison des sociétés Pont à Mousson	<b>Mercredi 20 mars</b> Maison des sociétés Pont à Mousson
<b>Lunévillois</b>	<b>Mercredi 21 novembre</b> Edmond Braux Lunéville	
<b>Neuves-Maisons</b>	<b>Mercredi 28 novembre</b> Salle Marcel Perrin Neuves Maisons	<b>Mercredi 17 avril</b> Salle Marcel Perrin Neuves Maisons
<b>Longwy</b>	<b>Mercredi 21 novembre</b> Salle Erckmann Chatrian Mont Saint Martin	<b>Mercredi 27 mars</b> Salle Erckmann Chatrian Mont Saint Martin
<b>Briey-Jarny</b>	<b>Mercredi 28 novembre</b> Salle du Conseil Municipal Homécourt	<b>Mercredi 27 mars</b> Salle du Conseil Municipal Homécourt
<b>Toulois</b>	<b>Mercredi 14 novembre</b> Salle Jean Pellerin(Médiathèque) Toul	<b>Mercredi 20 mars</b> Salle Jean Pellerin(Médiathèque) Toul
<b>Nancy et agglomération</b>	<b>Mercredi 5 décembre</b> Salle A31 IUFM Maxéville	<b>Mercredi 13 mars</b> Salle A31 IUFM Maxéville
<b>Colloque sur les rythmes</b>	<b>Mercredi 24 octobre</b> IUFM Maxéville (en remplacement d'une ou deux animations pédagogiques)	9h-12h et/ou 13h30/16h30 Salle de conférences

Quels rythmes scolaires pour les élèves ? Quelles conditions de travail pour les enseignants ?

Quelles réussites des élèves ?

# RIS: comment participer ?



## Comment participer ?

Depuis trois ans, les réunions d'information syndicale ne peuvent plus se dérouler sur le temps de présence devant élèves. Elles se prennent sur le temps des animations pédagogiques, du parcours personnalisé ou du parcours contraint. Chaque enseignant a droit à deux demi-journées d'information syndicale par an. Le tableau avec les dates et les lieux des Réunions d'Information Syndical vous parviendra prochainement.

Envoyez le courrier ci-joint à votre IEN pour l'informer des réunions syndicales auxquelles vous souhaitez

## INFORMEZ VOTRE IEN PAR ECRIT

*Madame, Monsieur l'IEN  
de la circonscription de .....*

*Date...*

*Conformément au droit syndical et aux textes en vigueur, je vous informe que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp54 le ..../..../.... À .....*

*Par conséquent, je n'assisterai pas à l'animation pédagogique prévue le ..../.../... (ou celle à laquelle je m'étais inscrit pour les animations départementales).*

*Veillez croire, Madame, Monsieur l'inspecteur (trice) en mon profond attachement au service public d'éducation.*

*Signature*

Modèle téléchargeable sur le site du  
SNUipp 54

## Comment procéder ?

Les réunions d'information syndicale pendant le temps de service (hors temps de présence élèves depuis cette année) sont un droit pour tous les fonctionnaires, syndiqués et non-syndiqués. Pour les enseignants du premier degré, ces heures sont regroupées sous forme de deux demi-journées par année scolaire. **Vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence. Vous informez simplement votre IEN que vous remplacez deux animations pédagogiques par des réunions d'information syndicale.**

**Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !**

Participez nombreux aux réunions organisées par le SNUipp, elles sont ouvertes à toutes et tous.

Ces assemblées constituent pour le SNUipp l'occasion de confronter les analyses syndicales, de les affiner, d'être toujours au plus près des préoccupations de la profession.

**Ces réunions font partie du temps de service et sont donc payées à plein traitement. Une Réunion d'Information Syndicale remplace une animation pédagogique de 3 heures.**

Et n'oubliez pas: vous pouvez vous rendre à la RIS du secteur de votre choix.

Par exemple, si vous travaillez dans le nord du département mais que vous habitez à Nancy, vous pouvez venir à la RIS de Nancy si cela vous arrange.